

**Conseil économique et social**

Provisoire

14 juin 2007
Français
Original : anglais

**Réunion spéciale de haut niveau
avec les institutions de Bretton Woods,
l'Organisation mondiale du commerce
et la Conférence des Nations Unies
sur le commerce et le développement****Compte rendu analytique provisoire de la 9^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 19 avril 2006, à 14 h 45

Président : M. Čekuolis (Lituanie)**Sommaire**

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods,
l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le
commerce et le développement (*suite*)

Rapports des présidents des tables rondes et déclarations des représentants de la
société civile et du secteur privé

Conclusions et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

07-30756 (F)



La séance est ouverte à 15 heures.

Réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (suite)
(E/2007/10, E/2007/10/Corr.1 et E/2007/46)

1. **M. Akram** (Pakistan), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la réunion spéciale de haut niveau offre l'occasion de se concentrer sur les principaux obstacles au développement universel. Pour surmonter ces obstacles, il faut une analyse limpide, des politiques claires et la volonté de mettre en place ces politiques. Les engagements pris au Sommet mondial de 2005 comprennent non seulement les objectifs du Millénaire pour le développement, mais aussi les autres objectifs de développement convenus au plan international, issus des conférences et sommets de la dernière décennie, en particulier la Conférence internationale sur le financement du développement, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Doha et le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002.

2. Les pays en développement ont entrepris de mettre au point de nouvelles stratégies de développement nationales, d'améliorer la gouvernance et de créer un environnement macroéconomique propice à la croissance, au commerce et à l'investissement. Malheureusement, leurs partenaires en matière de développement n'ont pas manifesté le même empressement à remplir leurs engagements concernant l'assistance et le financement en faveur du développement, le commerce, le transfert de technologie et autres domaines de coopération. Par exemple, la quantité d'aide publique au développement a diminué en 2006, et en toute probabilité continuera à diminuer. Les engagements par rapport au transfert de technologie, à l'environnement et à la migration, autant que les engagements spécifiques vis-à-vis des États les moins développés, sans littoral ou insulaires, ont été malmenés.

3. Le Groupe n'a cessé d'appeler à contrôler la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des autres objectifs de développement convenus au niveau international. Puisqu'on dispose d'indicateurs pour mesurer les progrès concernant les objectifs 1 à 7, il conviendrait d'établir, avec l'assistance des Nations Unies, du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale

et de l'OMC, des points de repère et des cibles afin de mesurer les progrès concernant l'objectif 8 et les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, en commençant peut-être par une grille complète des engagements liés à ces objectifs, puis en fixant des critères spécifiques sur la base des travaux du Comité des politiques de développement des Nations Unies et de la Commission de statistique des Nations Unies. Des méthodes précises d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs s'avèreraient utiles pour les réunions de fond ministérielles qui ont lieu chaque année et pour le Forum de la coopération pour le développement que tiendra le Conseil en vertu de la résolution 61/16 de l'Assemblée générale.

4. En particulier les débats ministériels de haut niveau doivent normalement vérifier si les engagements sont tenus et définir des lignes d'action sur les mesures à prendre pour les appliquer. Le Forum de la coopération pour le développement, chargé de rendre la coopération internationale pour le développement plus efficace, cohérente et réceptive aux projets et stratégies de développement au niveau national, devra recevoir et passer en revue les rapports sur les activités concrètes de toutes les agences des Nations Unies et autres agences traitant de développement, y compris les institutions de Bretton Woods. Les questions de fond comme la qualité et la quantité du financement en faveur du développement et l'administration des activités de coopération pour le développement doivent être abordées; elles pourraient également se poser lors de l'examen du rapport du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action à l'échelle du système (A/61/836).

5. En outre, le Conseil ne doit pas perdre de vue les multiples et considérables défis auxquels se heurtent les pays en développement dans une économie internationale de plus en plus mondialisée, mais inégale. Tout d'abord, alors que la plupart des pays en développement jugent essentiel de bénéficier d'un financement à des conditions favorables pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement au plan national, l'aide publique pour le développement s'amenuise, attendant beaucoup de l'annulation de la dette et d'une restructuration qui n'apporte pas de ressources immédiates pour le développement. En second lieu, le plus clair de l'aide bilatérale et multilatérale en faveur du développement manque de souplesse par rapport aux orientations et aux plans nationaux, parce qu'elle

est en majeure partie affectée à des secteurs et des projets choisis par les donateurs. Par exemple, cette année, le PNUD disposera de 1 milliard de dollars de ressources de base et de 5 milliards en fonds supplémentaires réservés. Actuellement, 45 % des fonds fournis par le PNUD sont destinés à des projets ou programmes centrés sur la gouvernance, tandis que 25 % sont consacrés à des programmes contre la pauvreté. De plus, ces financements en faveur du développement sont souvent subordonnés à des conditions couplées à la passation de marchés par le pays donateur et sont fréquemment absorbés par les honoraires élevés versés à des consultants et experts des Nations Unies ou d'organisations donatrices. Troisièmement, les ressources qui proviennent des pays en développement souvent réduisent à néant le niveau de financement reçu pour le développement, à cause de déficits commerciaux qui se creusent, de transferts d'invisibles et de fuite des capitaux. Les investissements étrangers directs tendent à se porter sur un petit nombre de marchés émergents dynamiques, ce qui ferme le robinet des financements des investissements à la plupart des pays en développement.

6. La nécessité de réforme du système financier international est un point acquis, justifié par la croissance, l'intégration et la volatilité des marchés des capitaux et des changes; par l'accumulation dans les pays en développement de presque 3 billions de dollars en réserves de change, et par les sorties nettes de ressources des pays développés, qui ont dépassé les 700 milliards de dollars en 2006 et qui entravent la croissance mondiale et le développement. Le Groupe est partisan d'une rénovation totale, soumise à un calendrier de l'édifice financier international, c'est-à-dire d'un plus grand nombre de voix attribuées aux pays en développement. Les efforts de réforme devraient également répondre aux objectifs pour lesquels le FMI a été créé : stabilité financière et accès à un financement à court terme pour les pays qui le désirent.

7. Le Groupe pense aussi que le Cycle de Doha et les autres négociations sur le commerce mettent insuffisamment l'accent sur le volet développement du commerce international. Le Cycle de Doha, tel qu'il est conçu aujourd'hui, ne réduira sans doute les subventions et le soutien à l'agriculture dans les pays développés que de façon marginale, tout en maintenant les contraintes sur les productions concurrentes dans

les pays en développement, menaçant ainsi la sécurité alimentaire des plus pauvres. Il y a également fort à parier que les droits de douane appliqués aux produits industriels seront abaissés de façon drastique, faisant craindre à certains la désindustrialisation des pays en développement les moins compétitifs. Le Cycle de Doha n'abordera pas les autres problèmes de développement, que ce soit les contraintes imposées par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) dans des secteurs comme la santé et l'éducation, et le nouveau protectionnisme érigé par les pays du Nord sous des formes telles que des mesures antidumping et de nouvelles normes arbitraires. Le Cycle de Doha risque aussi de passer sous silence les engagements à fournir un traitement spécial et différencié aux pays en développement.

8. Même les pays les moins développés auxquels on avait promis un accès au marché de l'Union européenne sans aucun droit à payer, ni contingents tarifaires, et un accès aux autres marchés avec des droits nuls, n'en profiteront probablement pas parce qu'ils ne sont pas en mesure de fournir des biens et des services en faisant jouer la concurrence. L'initiative Aide pour le commerce est un bon concept, mais sa portée est limitée. Même si son champ d'application était étendu, l'initiative n'aurait pas d'effet significatif avant plusieurs années.

9. Les restrictions sur l'accès à la technologie, surtout aux technologies de pointe qui pourraient résoudre des problèmes d'une importance primordiale pour le développement, sont devenues un signe flagrant d'inégalité entre pays développés et pays en voie de développement. Certains aspects de l'ADPIC pèsent sur le développement et doivent être scrutés à la loupe par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). De surcroît, d'autres régimes de contrôle des technologies, y compris ceux dont la raison d'être avouée est la sécurité, doivent être soumis à un examen critique impartial par les organes appropriés, notamment la Commission des Nations Unies de la science et de la technique au service du développement. Il faut trouver des solutions pour financer la recherche et le développement en fonction des problèmes urgents des pays en développement. Il conviendrait que les organisations internationales intéressées, avec le concours des pays en

développement, dressent une liste de ces problèmes. Il faudrait ensuite trouver moyen d'aiguiller les financements à partir des sources, c'est-à-dire des institutions et des entreprises des pays en développement, vers ces problèmes prioritaires.

10. Le Groupe des 77 et la Chine tablent sur les délibérations aux Nations Unies et dans d'autres instances, comme le Groupe des Huit (G-8), pour s'attaquer aux obstacles de dimension mondiale qui mettent en péril le développement économique pour tous, la prospérité et le bien-être de l'homme, et ils s'emploieront sans relâche à réaliser leurs objectifs prioritaires dans toutes les tribunes qui évoqueront ces questions, y compris au prochain débat de haut niveau du Conseil.

11. **M^{me} Wiczorek-Zeul** (Allemagne), au nom de l'Union européenne déclare que, bien qu'elle comprenne le scepticisme de certains pays en développement devant la réaffirmation d'anciennes promesses, l'Union européenne tient ses engagements et sait très bien que la communauté internationale est déjà à mi-chemin de la date visée pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. S'il est vrai que l'aide publique au développement a décliné dans l'ensemble, d'après les données de l'Organisation de coopération et développement économiques, l'Union européenne s'est rapprochée, une année avant la date prévue de 2005, du chiffre à atteindre pour l'aide publique au développement, à savoir 0,39 % du revenu national brut, chiffre établi au sommet de l'Union européenne qui s'est tenu à Barcelone en 2002. Elle s'est fixé pour 2010 et 2015 d'autres objectifs ambitieux en matière d'aide officielle au développement.

12. Il faut aussi prendre à bras-le-corps le problème de la qualité et de l'efficacité de l'aide publique au développement. Pour cette raison, une bonne gouvernance et une plus grande transparence sont cruciales. L'Union européenne est résolue à améliorer la répartition des tâches dans le domaine de l'aide et à prendre en compte les pratiques exemplaires, traduisant en cela les craintes exprimées dans la Déclaration de Paris. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement exige un système multilatéral fort et coordonné. Dans le contexte actuel de la mondialisation, les Nations Unies sont la seule organisation capable de faire preuve d'objectivité envers tous. Adhérant à l'idée de la rendre plus efficace et rationnelle, l'Union européenne salue la

recommandation contenue dans le rapport rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau, à l'instigation du Secrétaire général, sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies (A/61/583).

13. Les pays développés doivent aider les pays en développement à lutter contre les effets du changement climatique. L'Union européenne s'engage aussi à faire sa part pour que l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes figurent en bonne place parmi les efforts de la communauté internationale pour combattre la pauvreté. Le Plan d'action pour la parité hommes-femmes lancé par la Banque mondiale et ses partenaires a pour but d'attirer les femmes dans toutes les branches de l'économie, non seulement par souci de respect des droits fondamentaux, mais pour des raisons de choix économiques.

14. La mondialisation engendre un impératif de changement dans la structure des institutions financières internationales. Il est indispensable de donner aux pays en développement plus de poids dans les décisions de la Banque mondiale et du FMI afin de préserver la légitimité, l'efficacité et la crédibilité de ces institutions aux yeux des intéressés. De plus, l'Union européenne estime que tous les pays doivent profiter du système commercial international et qu'il faut se pencher sur les inégalités qui prévalent aujourd'hui. Le Cycle de Doha doit aboutir à des conclusions positives reflétant les engagements annoncés en faveur du développement lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001. L'Union européenne, n'oubliant pas les engagements qu'elle a pris sur l'accès aux marchés à la Conférence ministérielle de Hong Kong en 2005, et ayant déjà promis 2 milliards de dollars pour l'Aide au commerce, renforcera cette initiative, quelle que soit l'issue du Cycle de Doha. Cependant, elle admet que le plan Aide au commerce ne se substitue pas au développement, et espère qu'on tirera parti de l'expertise précieuse de la CNUCED.

15. L'Union européenne fournit 52 % de l'aide publique au développement au niveau mondial et considère que pour tenir ses promesses, elle devra trouver des sources de financement nouvelles et fiables. Trois opérations ont été inaugurées : la taxe de solidarité sur les billets d'avion, qui finance l'accès sur le long terme aux médicaments traitant le sida, la tuberculose et le paludisme grâce à UNITAID, Facilité internationale de l'achat de médicaments; la Facilité de financement internationale pour la vaccination

(IFFIm), qui apporte son soutien par le biais de l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation des enfants (GAVI); et l'initiative des engagements de marchés préalables (AMC) destinée à accélérer les recherches sur de nouveaux vaccins actifs. Malgré les différences qui les séparent, tous les pays et les peuples devraient s'unir derrière le désir qu'ils partagent de vivre dans un monde plus juste et plus serein.

16. **M. Kamal** (Qatar) dit que la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est déroulée en 2002 a créé un précédent en rassemblant les États partenaires et les parties prenantes afin qu'ils unissent leurs efforts et les intensifient pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, et au-delà de la date visée de 2015, pour encourager les activités liées au développement dans divers domaines. Le Consensus de Monterrey a débouché sur un accord de grande ampleur entre les États développés et ceux qui sont en voie de l'être, qui ont accepté leurs responsabilités individuelles dans des questions aussi fondamentales que le commerce, l'aide au développement, la réduction de la dette et la refonte des institutions. La Conférence internationale a été l'occasion d'une avancée considérable et d'un changement d'attitude vis-à-vis de l'aide publique au développement et on a assisté à une coopération jamais vue jusqu'alors entre les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC en vue d'améliorer la cohérence et la coordination.

17. Ce qui a poussé le Qatar à accueillir des conférences internationales sur le thème du développement, c'est sa confiance dans l'importance du développement et le rôle des Nations Unies. La lutte menée sur le plan international contre la pauvreté et en faveur d'un partage plus équitable des bienfaits de la croissance mondiale doit se poursuivre, pour avoir un impact positif sur la stabilité et consolider la paix et la sécurité au plan international. Le Qatar, qui a occupé la présidence du Groupe des 77 et de la Chine en 2004 et a hébergé le second sommet Sud-Sud en 2005, se déclare fervent partisan du développement mondial. Il espère que toutes les parties concernées, surtout les nations développées, feront preuve de flexibilité lors du Cycle de Doha, de manière à obtenir des résultats concrets avantageux pour tous.

18. À la réunion de haut niveau qui a eu lieu en marge du Sommet mondial de 2005 et qui portait sur le financement du développement, le Qatar a proposé

d'inviter la première réunion de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Cette invitation a été acceptée par l'Assemblée générale dans la résolution 61/191, qui confirme que la réunion aura lieu à Doha dans la deuxième moitié de l'année 2008.

19. **M. Miller** (États-Unis d'Amérique) fait savoir que sa délégation souhaite commenter les remarques provocatrices faites au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et en premier lieu l'affirmation selon laquelle les pays en développement ont pris toutes les mesures nécessaires pour créer un environnement macroéconomique propice à la croissance, au commerce et à l'investissement. De l'avis de sa délégation, ces pays seraient bien avisés d'y consacrer davantage d'efforts. En second lieu, pour répondre à la préoccupation du Groupe qui trouve que l'aide au développement ne correspond pas aux besoins et aux souhaits de ses membres, cette aide fera l'objet d'une réévaluation pour voir si elle a toujours lieu d'être. Troisièmement, comme le Groupe se plaint que le système financier international n'est pas adapté aux besoins de ses membres, et est opposé à l'accumulation de réserves de devises, il ferait bien de prendre en considération le fait que la plupart de ces réserves sont générées par les achats de biens et de services de la part de pays développés aux pays en développement, en d'autres termes, grâce à la liberté des échanges commerciaux. On pourrait, bien sûr, mettre un terme à ces échanges, ce qui mettrait fin à l'accumulation des réserves en question. Quatrièmement, bien que le Groupe soit hostile à l'ADPIC, ce régime préserve le rythme de la recherche et du développement, qui, à son tour, fait progresser l'économie des pays et permettra de faire face aux futurs obstacles, tels que le changement climatique.

20. Lorsqu'ils formulent ces requêtes, le Groupe des 77 et la Chine devraient garder à l'esprit la difficulté qu'il y a à construire des institutions internationales et à bâtir la mondialisation et un système libre et ouvert, comparée à la facilité avec laquelle on peut anéantir les institutions et bloquer la mondialisation.

21. **M. Akram** (Pakistan) réplique, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, que les remarques du représentant des États-Unis sont délibérément corrosives. Les pays en développement ne prétendent pas avoir mis en pratique tous leurs engagements en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs de

développement convenus au niveau international; ils ont simplement affirmé qu'ils essayaient sincèrement de le faire, contre vents et marées. L'intervenant espère que le représentant des États-Unis n'a pas volontairement interprété à tort la déclaration du Groupe à ce propos.

22. Les pays en développement attachent beaucoup de prix à l'aide au développement mais n'apprécient guère l'assistance sous forme d'experts qui tentent de leur dire comment se gouverner eux-mêmes et comment modifier leurs pratiques en matière de développement. De même, ils n'aiment pas qu'une institution financière leur envoie 100 missions pour contrôler la mise en œuvre d'un projet dans un pays qui a reçu 10 millions de dollars en promesses d'aide au développement.

23. Dans certains cas, la somme réellement touchée sur un dollar d'aide internationale en faveur du développement ne s'élève qu'à quelques cents. Il importe de quantifier quelle part de l'aide au développement reçoivent effectivement les gens démunis et quelle part est dépensée en visites d'équipes et consultants onéreux. Quand un pays développé ne tente pas d'améliorer la qualité de son aide et ne s'engage pas à respecter le chiffre fixé de 0.7 %, il appartient aux pays en développement de réévaluer l'aide au développement fournie par ce partenaire.

24. Pour ce qui est de l'accumulation de grosses réserves de devises, les pays en développement en ont besoin afin de protéger leur monnaie contre l'instabilité du système financier international. À cet égard, il faut rappeler la crise de la monnaie qui s'est produite en Asie du Sud-Est dans les années 70, lorsqu'un mouvement spéculatif sur la monnaie de certains pays en développement effaça les progrès réalisés sur des dizaines d'années au niveau du développement.

25. Enfin, l'ADPIC restreint la capacité des pays en développement à bénéficier des dernières technologies. Dans le cas des médicaments contre le HIV/sida, par exemple, les pays en développement ne sont pas en mesure de produire des médicaments accessibles à tous, à cause des contraintes de l'ADPIC.

**Rapports des présidents des tables rondes
et déclarations des représentants
de la société civile et du secteur privé**

26. **M. Deutscher** (Administrateur, Banque mondiale), prenant la parole en tant que Président de la Table ronde A, consacrée à la bonne gouvernance à tous les niveaux, dit qu'une bonne gouvernance passe par un cadre plus large, qui englobe les politiques économiques saines et les institutions, les droits de l'homme, la parité entre les sexes et l'état de droit. Sont également importants l'égalité des chances pour les entrepreneurs, la promotion des droits des femmes et le renforcement des capacités en matière d'éducation. Il y a une concordance de vues sur le fait que le principe de prise en charge par les pays en développement doit être respecté et soutenu par les pays donateurs.

27. On ne pourra faire reculer la pauvreté tant que ne sera pas réglé le problème de la corruption. On se doit de renforcer les agences de contrôle, en collaboration avec la société civile et les médias, et d'établir des règles du marché équitables et transparentes pour régir les activités des entreprises. Il faudrait prêter une attention toute particulière à la façon dont sont gérées les industries extractives, la corruption y étant largement répandue.

28. Parmi les mesures concrètes à prendre pour renforcer la capacité de gouvernance, on peut accroître la responsabilisation des institutions financières; améliorer la cohérence entre les principales organisations internationales; inciter à des évaluations mutuelles menées par les gouvernements; et consolider l'administration des affaires locales et communautaires. À cet effet, la société civile a émis une proposition spécifique destinée à mettre sur pied des structures permettant aux personnes les plus pauvres de participer aux décisions locales. On peut également améliorer la capacité de gouvernance grâce à de nouvelles sources de financement, telles que les taxes sur le voyage aérien.

29. On a relevé que les besoins en gestion des pays à revenu intermédiaire gagneraient à être mieux accompagnés. La gouvernance dans ces pays est conditionnée par divers facteurs, comme les envois de fonds, les transferts de technologie et le montant de l'aide, dont il faut tenir compte pour élaborer des stratégies de développement.

30. Pour ce qui est du secteur privé, on a suggéré que la déontologie des affaires soit incorporée dans les programmes de lycées et universités. Le gouvernement d'entreprise devrait s'étendre au-delà des sociétés

cotées en Bourse et aller jusqu'à inclure les entreprises familiales, tandis que les associations et les ONG devraient être soumises aux normes et règles internationales. Les organisations internationales devraient ajouter des normes sociales à leurs critères de notation de la gouvernance. Par exemple, il arrive que la Banque mondiale accorde un satisfecit à un pays qui ne respecte pas la réglementation internationale du travail.

31. Plusieurs leçons ont été tirées à la fois dans le secteur public et dans le privé. D'abord, il est évident que l'informatique et la télématique favorisent la transparence et la responsabilisation. Deuxièmement, les principes universels énoncés dans le Pacte mondial des Nations Unies jouent un rôle clef dans la lutte contre la corruption dans les milieux d'affaires. Troisièmement, les gouvernements des pays d'Afrique et des Caraïbes doivent mettre en place des méthodes d'administration publique et des réformes palliant les faiblesses diagnostiquées dans ces pays.

32. **M^{me} Alexander** (Coalition Nouvelles règles pour la finance mondiale) fait part de sa préoccupation quant à la diminution de l'espace laissé à la politique nationale. L'un des éléments qui restreint cet espace est l'absorption de l'aide; en fait, selon la Banque mondiale, 40 % de l'aide à l'Afrique est absorbé au lieu d'être dépensé.

33. L'organisation de l'oratrice trouve problématique que la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (OCDE) aient jugé médiocre la qualité des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et qu'elles ne puissent donc s'en servir comme plans directeurs pour l'aide au développement.

34. Il est important que les systèmes d'évaluation du bilan des gouvernements privilégient les approches pluralistes et confortent les gouvernements qui s'appuient sur de solides piliers sociaux et économiques. Les systèmes employés par la Banque mondiale et le Comité d'aide au développement de l'OCDE ne devraient pas renforcer les obligations des gouvernements à rendre des comptes aux donateurs et aux créateurs au détriment de leurs obligations vis-à-vis des citoyens et de leurs représentants élus.

35. Enfin, les documents de stratégie établis sur chaque pays par les donateurs et créateurs à l'échelle internationale, notamment par le PNUD, la Banque mondiale et l'Organisation internationale du Travail,

doivent être considérés comme des stratégies équivalentes. Ce qui importe, c'est que les pays en développement reçoivent des conseils diversifiés en matière de choix politiques, de façon à encourager un pluralisme indispensable.

36. **M. Aass** (Administrateur, Banque mondiale), en qualité de Président de la Table ronde B, portant sur la représentation et la participation des pays en développement à la prise de décisions, y compris dans les institutions de Bretton Woods, fait remarquer que les participants sont pleinement convaincus que les pays en développement doivent peser davantage dans les décisions. Le Directeur général adjoint du FMI a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a souligné que les membres du FMI viennent de tous les pays et que tous les pays sont représentés au Conseil d'administration, par l'intermédiaire des « collègues ». Le vote est pondéré et les décisions font une large part au consensus.

37. Il a été convenu que les activités de la Banque mondiale sont complètement tributaires de la réforme du FMI. Le FMI a engagé son processus de réforme par une première série d'augmentations ad hoc des quotes-parts en faveur de quatre économies de marché émergentes, la Chine, la République de Corée, le Mexique et la Turquie. Pour sa part, la Banque mondiale a offert une hausse spéciale des parts de capital à 20 pays dans les années 90; toutefois, quatre pays seulement ont profité de l'offre. La seconde étape dans le processus de réforme du FMI est l'élaboration d'un plan par étapes en vue d'une nouvelle formule touchant aux quotes-parts, qui devrait voir le jour d'ici le printemps 2008. Un cadre légal pour doubler les voix de base a également été établi.

38. S'agissant des solutions politiques les plus efficaces pour revaloriser la représentation et la participation des pays en développement, il est entendu que ces modalités doivent être transparentes, affichées et démocratiques. Un débat a eu lieu sur le rôle des groupes officieux comme le G-7 et le G-20, et le fait que le G-7 en particulier pourrait miner les structures officielles de prise de décisions des institutions de Bretton Woods.

39. En ce qui concerne les principes réglementant la répartition des voix dans les institutions de Bretton Woods et autres institutions internationales, certains orateurs estiment que la décision de doubler les voix n'est pas satisfaisante. Il a été convenu que les pays à

faible revenu doivent avoir plus de poids dans les décisions et que les dispositions du vote à double majorité devraient être utilisées plus largement. Les travaux techniques sur l'éventuelle insertion d'autres critères, comme la parité du pouvoir d'achat, sont en cours.

40. Au chapitre des mesures censées renforcer la capacité des pays en développement et des pays en transition à participer aux décisions dans le domaine économique, les participants ont discuté des tentatives faites pour accroître les ressources en personnel à la disposition des administrateurs représentant de grands groupes de pays en développement et pour recruter un plus grand nombre de ressortissants de ces pays. La possibilité d'attribuer un plus grand nombre de sièges aux pays de catégorie II, principalement aux pays africains, a également fait l'objet d'un débat.

41. **M^{me} Hanfstaengl** (Comité des ONG sur le financement du développement) dit que la réforme des institutions de Bretton Woods devrait impliquer sans réserve les pays en développement et les pays en transition dans le processus décisionnel. Il serait bon que d'autres institutions internationales, comme le Forum de stabilité financière et la Banque des règlements internationaux, fassent aussi une place aux pays en développement.

42. Le Comité des ONG sur le financement du développement approuve la nécessité de trouver un accord tacite au plan international sur un mécanisme bien ordonné de réaménagement de dettes. Des discussions sur la mise en place d'une procédure plus systématique, amorcées à la suite de la crise économique en Argentine, devraient être relancées au sein des Nations Unies plutôt qu'au FMI.

43. Le Comité des ONG sur le financement du développement appelle les États Membres à créer un Forum mondial des dirigeants au sein des Nations Unies, comme l'a proposé le Groupe de personnalités de haut niveau qui a travaillé sur la cohérence du système. Ce forum fournirait des solutions concertées aux problèmes mondiaux d'ordre économique, social et écologique. Les Nations Unies doivent aussi établir une instance plus étoffée d'experts chargés de surveiller les mouvements de fonds internationaux et faire entrer dans le Comité d'experts sur la coopération internationale en matière fiscale davantage de membres du Sud. Enfin, les États Membres sont priés de se joindre au nouveau groupe d'étude international, que

vient de constituer la Norvège, sur les paradis fiscaux et la fuite des capitaux.

44. **M. Ould Mohamed Lemine** (Président, Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), prenant la parole en tant que Président de la Table ronde C, portant sur le Programme de Doha pour le développement – l'usage efficace des politiques d'échanges et d'investissement, rapporte que les participants ont insisté sur l'importance de terminer rapidement les négociations de Doha. Faute d'y parvenir, le multilatéralisme dans le domaine commercial s'en trouvera affaibli et ceci poussera nombre de pays en développement à conclure des accords commerciaux bilatéraux ou régionaux, généralement considérés comme moins favorables.

45. Pour favoriser une croissance et un développement durables, les négociations multilatérales sur le commerce doivent faciliter l'accès des pays en développement aux marchés; rééquilibrer les réglementations qui s'appliquent aux systèmes commerciaux multilatéraux; donner aux pays en développement une marge de manœuvre politique qui leur permette de maximiser les gains et de limiter les pertes causées par la mondialisation; et mobiliser des ressources supplémentaires en vue d'améliorer les capacités d'approvisionnement des pays en développement et de contenir les coûts des ajustements et l'érosion du système des préférences commerciales. Les négociations sur le commerce doivent prendre en considération les besoins et contraintes uniques des pays les moins développés et dépourvus de littoral, aussi bien que ceux des pays dont l'économie est fragile, et doivent leur favoriser l'accès en franchise et hors quotas aux produits de tous les pays en développement. À cet égard, il est vrai que la clause d'exonération de 3 % décidée à la Conférence ministérielle de l'OMC de Hong Kong pourrait éliminer la plupart des avantages offerts par l'accès au marché.

46. Les participants ont fait ressortir l'importance des investissements étrangers directs et affirmé avec force que ceux-ci doivent être adaptés aux besoins de chaque pays. Ils ont aussi rappelé la nécessité de l'aide au commerce, qui améliorerait le potentiel des pays en développement et leur permettrait de tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux.

47. Pour finir, le Cycle de Doha devrait conduire à des échanges libres et ouverts pour tous; il devrait conduire, et c'est fondamental, à un système plus équitable pour les pays les plus vulnérables. Il incombe aux principaux acteurs d'arriver à une conclusion juste dès que possible en se penchant sur les questions centrales de l'accès aux marchés agricoles et de la baisse des tarifs sur les produits industriels.

48. **M. Gavin** [Chambre de commerce internationale (CCI)], déclare que la CCI est très attachée au Cycle de Doha. Les échanges et exportations des pays en développement forment la plus grande source de financement du développement. Le calendrier du Cycle touche à sa fin, tandis que les forces du protectionnisme gagnent du terrain dans certains pays de premier plan. On aura manqué la chance de réaliser le Programme de développement de Doha si le Cycle ne s'achève pas dans l'année. L'intervenant invite donc tous les participants associés au développement à faire preuve de plus de souplesse et de volonté politique dans le peu de temps qu'il leur reste pour mener à terme les négociations de manière nuancée et exhaustive.

49. Étant donné l'importance de l'investissement pour le développement, la montée du protectionnisme en matière d'investissement va à l'encontre des objectifs de la présente réunion. Par conséquent, l'orateur exhorte les gouvernements à renoncer au protectionnisme et à mettre en œuvre des politiques destinées à attirer l'investissement, impliquant transparence, accès au marché, ferme protection des droits des investisseurs et non-discrimination.

50. Les questions de commerce et d'investissement ont, maheureusement, été dissociées et sont généralement traitées par des ministères différents. Pourtant, pour lutter avec la concurrence au niveau de l'économie mondiale, les entreprises doivent de plus en plus s'ouvrir aussi bien au commerce qu'à l'investissement. Par exemple, le réseau de chaînes logistiques mondiales actuellement en plein essor a été un élément majeur de l'explosion de l'exportation des produits manufacturés en provenance de pays en développement. Des politiques d'échanges et d'investissement sans restriction ne sont pas suffisantes; il faut également un certain degré de coordination au niveau national afin que les actions en faveur de l'investissement, des importations et des exportations, se renforcent mutuellement. Une

coordination des politiques fera naître des perspectives économiques et stimulera le développement.

51. Finalement, la CCI est fermement opposée à la création d'impôts ciblant exclusivement certains secteurs. La taxe de solidarité sur les billets d'avion, par exemple, crée un précédent tout à fait néfaste à une conjoncture positive des affaires. Il ne faut pas ignorer le caractère fluctuant des performances économiques dans l'industrie aérienne et la quantité considérable de taxes à laquelle elle est assujettie, ni oublier que même une taxe minime peut grandement influencer les personnes modestes qui voudraient utiliser les transports aériens ou celles qui voudraient profiter d'offres touristiques, élément central de nombreux programmes de pays en développement.

52. **M. Loizaga** (Paraguay) dit que le Conseil devrait prendre note, en particulier, de la question de la facilitation du commerce, actuellement abordée par l'OMC, et plus précisément des besoins et des intérêts spéciaux des 31 pays en développement sans littoral. Parmi les autres points soulevés autour de la Table ronde, l'obligation d'intégrer véritablement les économies mineures fragiles dans le système commercial multilatéral, exposée sommairement dans le paragraphe 35 de la Déclaration de Doha, doit recevoir une attention toute particulière. Dernier point, de nombreux pays en développement estiment que les pays développés les pénalisent par les crêtes tarifaires et la progressivité des droits dès qu'ils essaient de fabriquer des produits à valeur ajoutée pour l'exportation. La transformation et la fabrication sont décisives pour les pays en développement, car elles génèrent des emplois, surtout parmi les couches défavorisées de la population.

53. **M^{me} Peralta** (Conseil œcuménique des Églises) dit que la question de savoir si la libéralisation du commerce et de l'investissement a effectivement battu en brèche la pauvreté est une question essentiellement morale. Les pays et les ménages pauvres sont nettement moins en mesure de tirer profit des occasions créées par les réformes du marché. Une étude récente effectuée par la Dotation Carnegie pour la paix internationale montre, par exemple, que certains pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, ont tout à perdre du Cycle de Doha. Si le commerce sert à faire réellement progresser le développement, le système commercial multilatéral doit inscrire des règles qui garantissent un traitement spécial et différencié et le principe d'une réciprocité

intégrale ne souffrant aucune exception pour les pays en développement dans des domaines tels que les réductions de tarifs appliqués aux produits industriels. Le système commercial multilatéral doit aussi permettre aux pays en développement de mettre sur pied des institutions et de poursuivre des stratégies correspondant aux priorités en matière de développement, en particulier la promotion des droits de l'homme, un travail digne pour tous, l'égalité entre hommes et femmes et la pérennité de l'environnement. Dans le cadre des accords de l'OMC, les pays en développement ne peuvent plus avoir recours à bon nombre des outils de développement novateurs autrefois utilisés par les pays développés. Pour ne citer qu'un exemple, la reconstitution à rebours de l'ingénierie se voit limitée par les ADPIC. Le système commercial multilatéral doit s'orienter vers la protection sociale et prévoir des réparations pour les catégories et secteurs exposés qui subissent le contrecoup de la libéralisation du commerce et de l'investissement.

54. **M. Ould Mohamed Lemine** (Président, Conseil du commerce et du développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), en qualité de Président de la Table ronde C, précise que, bien qu'il soit difficile de résumer une discussion aussi riche et détaillée, il a fait de son mieux pour exprimer les idées avancées par le représentant du Paraguay. Il convient d'ajouter que les pays qui rejoignent actuellement l'OMC doivent souvent affronter des conditions plus contraignantes que celles qu'ont eu à affronter les actuels membres au moment de leur adhésion.

55. **M. Gaolathe** (Observateur pour le Botswana), prenant la parole en tant que Président de la Table ronde D consacrée à l'efficacité de l'aide et aux nouveaux financements au service du développement, dit que quantité des promesses faites pour augmenter l'aide aux pays en développement n'ont pas été tenues. C'est pourquoi il faut tout faire pour persuader ceux qui en ont les moyens de tenir parole. Par exemple, les engagements pris au sommet du G-8 de Gleneagles en 2005 doivent être respectés. Malgré les promesses d'une sensible augmentation de l'aide, il y a eu en fait, en 2006, une diminution de l'aide aux pays en développement. Ces derniers auront du mal à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, à moins que les résolutions adoptées lors de la Conférence internationale sur le financement du

développement et de rencontres du même genre ne soient mises en application.

56. À propos de l'efficacité de l'aide, la Table ronde réaffirme d'une manière générale la nécessité de mettre à exécution la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Il reste beaucoup à faire si l'on souhaite atteindre les buts relatifs aux indicateurs de progrès présentés dans la Déclaration, parmi lesquels l'appropriation, l'harmonisation, l'alignement et autres. L'amélioration de la qualité de l'assistance suppose la coopération des partenaires internationaux d'une part et des bénéficiaires d'autre part. À Monterrey, il a été admis qu'il revenait essentiellement aux pays en développement eux-mêmes d'améliorer leur économie, notamment de mettre en place une bonne gouvernance. Les pays en développement auront besoin tout d'abord de mobiliser toutes les ressources dont ils disposent et ensuite de demander à la communauté internationale d'apporter un complément à ce qu'ils font. Cela dit, personne ne nie qu'il faudra des afflux d'aides pour enclencher la croissance. De plus, accroître l'efficacité implique que la communauté internationale améliore la prévisibilité de l'aide. Une meilleure prévisibilité du soutien au budget rendrait service aux pays dotés de plans de développement, tels le Botswana, qui préfèrent travailler en suivant un calendrier.

57. Le morcellement du soutien pourrait être réduit si les partenaires internationaux étaient plus généreux et s'en remettaient aux institutions multilatérales comme la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, les institutions de Bretton Woods et autres, pour distribuer une partie de leurs ressources. On s'inquiète de savoir si la reconstitution des ressources de la quinzième réunion de l'Association internationale de développement atteindra le niveau requis. La Banque mondiale est un bon exemple d'institution multilatérale capable de transférer les ressources convenablement, au regard de la considérable expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'aide aux pays en développement. Un autre exemple est le guichet pour prêts concessionnels de la Banque africaine de développement, dénommé Fonds africain de développement. Beaucoup de temps est consacré aux négociations sur la manière de reconstituer le Fonds. Si davantage de fonds étaient acheminés vers des institutions comme la Banque, il y aurait une circulation plus rapide des ressources en direction du développement.

58. Des financements originaux pourraient faire bouger les choses, mais à condition de venir en complément à l'aide publique plutôt que de s'y substituer. Les initiatives dans ce domaine ont été dispersées et prises sans concertations. Une agence comme le PNUD devrait être désignée pour suivre les financements nouveaux.

59. L'orateur note avec satisfaction les efforts déployés par l'Union européenne pour atteindre le but de 0,7 % du produit intérieur brut en faveur de l'aide publique au développement. Il n'en reste pas moins que la communauté internationale dans son ensemble pourrait faire davantage pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement. On peut citer l'exemple de l'impôt solidarité sur les billets d'avion.

60. Au cours des discussions, il a aussi été question des travailleurs migrants provenant des pays en développement et envoyant de considérables sommes d'argent qui n'arrivent jamais à destination, à cause des conditions défavorables qui règnent dans leur pays. Si la situation s'améliore dans ces pays, certains de ces transferts de fonds pourront avoir un impact positif sur le développement. De même, il est impératif de transférer les surplus générés par le secteur privé. Les officiels pourraient encourager le secteur privé à diriger ces flux vers les pays en développement, par exemple moyennant des crédits à l'exportation. Certains financements doivent, par ailleurs, continuer à être accessibles aux pays à revenu intermédiaire en situation précaire afin qu'ils ne replongent pas. L'allègement de la dette, tout comme les financements inédits, doivent venir s'ajouter aux apports qui existent déjà. Là encore, le secteur privé a un rôle à jouer. Enfin, il convient de faire des efforts pour que tout financement accordé aux pays en développement tienne compte de la différence entre les sexes.

61. **M. Nechemia** (Groupe financier Eurorient) dit que le Groupe représente la première tentative pour créer une banque de développement mondiale réservée au secteur privé. Au cours de la Table ronde, il a suggéré de faire profiter le secteur privé de l'expérience et l'expertise que possèdent les banques de développement multilatérales. Ce qu'il faut, c'est plus de transparence, de sorte que le secteur privé ait un modèle à suivre. L'information est vitale pour permettre au secteur privé de participer au développement. L'intervenant s'est personnellement associé à ce genre d'actions ces dernières années et a largement recueilli les avantages de la transparence

manifestée par le Gouvernement du Canada. Bien que la création de banques de développement pour le secteur privé à l'échelle mondiale semble être une proposition radicale, l'orateur cite le succès de FedEx, qui offre des services plus efficaces que les services postaux américains. Le secteur privé pourrait libérer des ressources actuellement utilisées par les institutions financières internationales et ces institutions pourraient employer les modestes ressources de financement dans des domaines où le secteur privé n'intervient pas aujourd'hui ou qui ne l'intéressent pas.

62. Le Consensus de Monterrey a lancé un appel au secteur privé pour les questions de financement en faveur du développement. Le secteur privé est un moteur de croissance et devrait occuper le centre de la scène économique internationale. Les pays les moins développés devraient être intégrés à l'architecture financière mondiale afin de freiner la conditionnalité attachée au financement et de permettre aux pays en développement d'accéder à des ressources financières dont ils sont privés pour l'instant.

63. Enfin, le secteur privé devrait bénéficier d'une meilleure représentation dans le forum actuel et les autres forums liés au financement du développement. L'orateur propose donc l'établissement d'un bureau pour le secteur privé dans l'actuel forum, qui contribuerait activement à la mobilisation pour le développement de façon permanente.

64. **M. Lawrence** (États-Unis d'Amérique) dit que si on prend en compte l'allègement de la dette décidé au sommet du G-8 de 2005 à Gleneagles, l'aide n'a pas diminué en 2006. Sa délégation trouve intéressants les efforts pour dégager de nouvelles ressources dans la lutte contre le HIV/sida, la tuberculose et le paludisme. Par contre, elle fait objection à toute taxe sur les billets d'avion employée à mobiliser des ressources pour des initiatives des Nations Unies, notamment des initiatives liées à la santé. Imposer une taxe sur les voyages aériens serait contraire aux politiques de l'aviation civile et aux résolutions de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Une taxe sur les billets d'avion ferait renoncer à prendre l'avion et entraverait le développement dans les pays où le tourisme sert de catalyseur économique.

65. **M^{me} Lima da Veiga** (Cap-Vert) déclare qu'il est important d'installer un environnement propice au transfert des migrants à la fois dans leur pays d'origine

et dans les pays d'accueil. En outre, les migrants doivent recevoir de l'aide pour développer des programmes dans leur pays d'origine.

66. **M. Davide** (Philippines) dit que l'un des mécanismes financiers audacieux présentés lors de la Table ronde D a été l'échange de créances contre des prises de participation dans les Projets relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été proposé au douzième sommet de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est) aux Philippines. Ce mécanisme a été largement approuvé par les États membres de l'ANASE et par le Club de Paris et devrait être repris par le Secrétariat des Nations Unies et les organes techniques pertinents.

67. **M. Rachkov** (Biélorus) rappelle qu'à la Conférence internationale sur le financement du développement, les pays étaient parvenus à un consensus sur le moyen d'assurer des modes de financement satisfaisants au service du développement. De surcroît, le Consensus de Monterrey forme la base d'un partenariat mondial pour le développement, indispensable pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est difficile aux pays les moins développés d'éviter la marginalisation car l'investissement étranger direct n'excède pas 5 % du montant total des apports aux pays en développement. Sur le front des négociations du Cycle de Doha, il importe que pendant les discussions les parties regardent au-delà de leurs intérêts nationaux. Qui plus est, les principaux pays exportateurs et importateurs de denrées doivent prendre des mesures garantissant la stabilité et la prévisibilité des marchés financiers internationaux.

68. **M. Bissio** (Institut du tiers monde), parlant au nom de « Veille sociale », rappelle que les organisations non gouvernementales ont insisté pour que l'annulation de la dette ne soit pas considérée comme une augmentation de l'APD. Des éclaircissements seraient souhaitables quant à la déclaration faite au nom de l'Union européenne d'où il ressort qu'il faudrait recourir à de nouvelles sources de financement pour atteindre le chiffre de 0,7 % du produit intérieur brut pour l'APD. Il paraît raisonnable d'instaurer une taxe d'aéroport, étant donné que plusieurs aéroports ont déjà imposé aux passagers une taxe qui finance les mesures de sécurité renforcées. La France n'a pas connu de recul du trafic aérien ou du tourisme depuis qu'est entrée en vigueur la taxe de solidarité sur les billets d'avion. Les sommes d'argent

qui pourraient être collectées par les pays en développement à faible revenu en instituant des taxes comparables à celles des pays développés seraient de 140 milliards de dollars par an, ce qui suffirait à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Néanmoins, ces recettes ne sont pas perçues à cause des avantages et dérogations fiscales offerts aux grandes entreprises plutôt qu'aux petites et aux citoyens. On espère que les négociations qui ont lieu dans le cadre du Cycle de Doha provoqueront une analyse critique des termes du Consensus de Monterrey.

69. **M. Onyango** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) note qu'au cours de la Table ronde il n'a pas été fait référence à l'autonomisation des femmes dans le contexte de la dégradation des sols et le changement climatique. D'autre part, il pourrait être utile de réfléchir à l'impact du phénomène de « dérive des missions » durant les discussions sur l'aide.

70. **M. Etienne** (France) confirme que la taxe de solidarité sur les billets d'avion instaurée en juillet 2006 n'a pas découragé le trafic aérien, ni le tourisme. La France tire des revenus non négligeables du tourisme et il ne serait pas dans l'intérêt national de mettre en vigueur un mécanisme risquant d'affecter ces revenus de manière négative. La taxe a été bien acceptée et a manifestement fourni des ressources pour l'achat de médicaments servant à combattre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme dans les pays en développement. Cinquante-deux pays ont participé au fonds de solidarité et 28 ont décidé de créer un fonds alimenté par une taxe sur les billets d'avion. Sa délégation reconnaît qu'il existe de multiples dispositifs financiers novateurs mais souhaite attirer l'attention sur l'expérience positive faite par la France.

71. **M. De la Iglesia** (Observateur pour l'Espagne) rappelle l'importance des conclusions de la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire, qui s'est déroulée à Madrid en mars 2007, coparrainée par le Département des affaires économiques et sociales. Plus de 190 pays, dont 51 pays à revenu intermédiaire, ont participé à la Conférence, qui a beaucoup contribué à cerner les besoins de ces pays. Le bilan de la Conférence a été examiné durant les discussions de la Table ronde A et la Table ronde D.

72. **M. Ocampo** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que le Président du Conseil a fait référence à la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire dans le résumé de la réunion spéciale de haut niveau de 2006, qui figure dans le document A/61/81-E/2006/73. Ces conclusions devraient être incluses dans les prochains travaux du Conseil et de l'Assemblée sur le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement. Plusieurs pays, dont la Jordanie et El Salvador, ont déclaré être intéressés par d'autres rencontres avec les pays à revenu intermédiaire.

73. **M. Weisleder** (Costa Rica) rappelle que dans les discussions de la Table ronde D le Ministre des affaires étrangères de la République du Costa Rica a donné un coup de projecteur sur le Consensus du Costa Rica, initiative visant à faciliter l'accès des pays à revenu intermédiaire aux fonds destinés au développement dans le cadre défini par la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire. Sa délégation demande s'il y a des remarques sur la façon d'améliorer cette initiative.

74. **M. Gaolathe** (Observateur pour le Botswana), Président de la Table ronde D, dit qu'il devrait être possible pour le secteur privé de faire avancer les projets de banque de développement pour le secteur privé en s'appuyant sur l'information fournie par les Nations Unies et les gouvernements. Il est important que l'allègement de la dette et les dispositifs de financement imaginatifs ne soient pas mis en œuvre au détriment de l'aide normale. Il est évident que les ressources résultant de la libéralisation du commerce excéderont les ressources provenant de sources officielles. En ce qui concerne les impôts, il faudrait décider quel organe devrait piloter les mécanismes financiers nouveaux. Par ailleurs, il devrait y avoir des réunions de suivi de la Conférence intergouvernementale sur les pays à revenu intermédiaire.

75. **M. Nechemia** (Groupe financier Eurorient) souligne que le secteur privé ne devrait pas être exclu des discussions sur l'avenir du secteur privé dans les marchés financiers internationaux et en matière de financement du développement. En 2007, le secteur privé a seulement été invité à deux réunions. Il est indéniable que les banques multilatérales de développement permettent aux pays les moins développés d'obtenir des ressources dont ils auraient

du mal à se passer. Cependant, une banque de développement pour le secteur privé pourrait avoir des retombées bénéfiques pour le développement.

76. **M. Thull** (Allemagne) explique que le besoin de trouver de nouveaux financements pour se rapprocher de 0,7 % du produit intérieur brut n'a rien à voir avec les discussions sur les financements novateurs pour le développement.

77. **M. Ketsela** (Banque mondiale) confirme qu'il va de soi que le secteur privé est le principal catalyseur de la croissance. Malgré cela, il est important de tirer le meilleur parti possible des ressources octroyées aux pays en développement et de faire preuve d'ingéniosité pour faciliter la participation du secteur privé dans les pays à faible revenu et les pays sortant d'un conflit.

Conclusions et clôture de la réunion spéciale de haut niveau

78. **Le Président** considère que les idées et initiatives qui ont émergé des tables rondes et de la séance plénière représentent un pas en avant dans la réflexion sur le plan d'action complexe et ambitieux en faveur du développement et dans la préparation du Forum de la coopération pour le développement, du dialogue de haut niveau en faveur du développement, de la douzième session de la CNUCED et de la Conférence internationale sur le financement du développement qui se déroulera à Doha en 2008. L'une des tâches essentielles est de faire en sorte que la réunion spéciale de haut niveau apporte sa pierre à la Conférence internationale sur le financement du développement. Il va sans dire que des progrès notables ont été accomplis puisque la pauvreté régresse dans de nombreux pays. Mais la croissance continue n'est pas assurée pour autant et des efforts supplémentaires doivent être faits aux niveaux national et international pour œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

79. Le Consensus de Monterrey a offert un magistral exemple à suivre pour le multilatéralisme et a donné la parole à toutes les parties prenantes dans le domaine du développement en vue d'établir un cadre pour un partenariat mondial et une bonne gouvernance. De vastes réformes s'imposent en matière de gouvernance, avec, en premier lieu, la lutte contre la corruption. Il est encourageant de voir que les délibérations des institutions de Bretton Woods sur la représentation idéale pour les pays en développement et les nations en

transition sont passées à la vitesse supérieure. Les récents communiqués du Comité monétaire et financier international et du Comité de développement semblent également de bon augure. Il ne faut pas croire malgré cela qu'on doive se dispenser d'encourager dans les autres instances financières internationales une participation adaptée des pays en développement et des pays dont l'économie est en transition. Alors que le commerce international s'est développé à un rythme relativement satisfaisant, on a constaté la possible émergence de nouvelles formes de protectionnisme. Ce danger pourrait se faire plus menaçant si le Cycle de Doha continue à prendre du retard ou finit par échouer. La réalisation du Programme de Doha pour le développement est un défi politique autant que technique et il est donc vital de trouver la volonté politique d'achever les négociations. Pour ce qui est de l'efficacité de l'aide et des financements inédits, il est crucial de faire des progrès dans un certain nombre de domaines, notamment l'appropriation, la prévisibilité des flux, la coordination et l'harmonisation, la conditionnalité simplifiée, l'alignement sur les stratégies de développement nationales et le soutien efficace au budget. Au cours des discussions, une inquiétude s'est exprimée à propos de la pause dans l'accroissement de l'aide en 2006. Néanmoins, il faut se réjouir du succès de projets pilotes mettant sur pied des méthodes de financement audacieuses.

80. Le Président déclare close la réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

La séance est levée à 17 h 50.